



IMMIGRANT LEGAL ADVOCACY PROJECT

## **QUELS TYPES DE PREUVES PEUVENT APPUYER MA DEMANDE D'ASILE ?**

Les éléments suivants ne sont que des exemples des types de preuves que vous pouvez inclure. Chaque dossier est différent et il est rare qu'une personne dispose de tous ces documents ou toutes ces preuves.

### **Documents prouvant votre identité ou celle des membres de votre famille**

- Passeport
- Certificats de naissance
- Certificats de mariage
- Cartes d'identité
- Cartes de membre (prouvant l'appartenance à une organisation religieuse, politique ou autre si elle est liée à votre demande d'asile)
- D'autres documents ou photos qui montrent que vous appartenez à une religion ou que vous avez participé à un groupe ou à une manifestation, si cela est pertinent pour votre dossier. Ces documents ou photos peuvent inclure des certificats de baptême ou des photos de votre participation à un événement religieux particulier.

### **Documents qui peuvent appuyer les faits dans votre déclaration et votre demande :**

Voici des exemples de preuves qui peuvent confirmer que les détails de votre histoire sont vrais.

- Lettres et déclarations de témoins

Un témoin est une personne qui connaît ce qui vous est arrivé ou sait pourquoi vous ne pouvez pas retourner dans votre pays. Ces personnes peuvent avoir vu les persécutions que vous avez subi ou en avoir eu connaissance par d'autres façons. Les témoins peuvent être des membres de votre famille ou des amis qui sont toujours en danger, des personnes qui ont vécu des persécutions similaires ou qui comprennent les dangers auxquels vous feriez face si vous retourniez dans votre pays d'origine. Vos témoins ne connaissent peut-être qu'une partie de votre histoire. Ils n'ont pas besoin de connaître toute votre histoire.

- Menaces écrites
- Rapports médicaux
- Citations à comparaître, rapports de police et dossiers criminels

- Photos, messages sur WhatsApp, vidéos sur YouTube, publication sur Facebook et/ou documentation similaire
- Preuves de moralité : Ces documents démontrent que vous suivez les lois des États-Unis et que vous faites ce qui est en votre pouvoir pour améliorer votre vie aux États-Unis

Par exemple : des lettres de votre employeur, de vos professeurs ou d'un chef religieux ; des preuves de bénévolat ; des récompenses significatives ; ou encore des lettres de prestataires de services sociaux ou de santé mentale, etc.

- Rapports sur les conditions dans les pays et les droits de la personne
- Articles de journaux et de magazines (ils peuvent provenir de n'importe où dans le monde, y compris de votre propre pays ou région, pour prouver que ce que vous dites s'est produit ou continue de se produire)

**REMARQUE:** Si vous envoyez des documents supplémentaires avec votre formulaire de demande d'asile, **n'envoyez PAS d'originaux.** Faites des photocopies et envoyez ces photocopies. À votre entrevue, assurez-vous d'amener les originaux avec vous, car l'agent(e) de l'asile pourrait vouloir les voir.

### **ATTENTION: NE JAMAIS PRÉSENTER DE FAUX DOCUMENT**

Les documents originaux sont souvent vérifiés pour confirmer leur authenticité. **Si vous présentez un faux document pour appuyer votre dossier, le gouvernement des États-Unis le découvrira probablement et votre demande d'asile sera rejetée.** De plus, des pénalités peuvent s'appliquer pour la présentation de faux documents. Il est toujours préférable d'expliquer pourquoi vous n'avez pas pu obtenir un certain document que d'inventer un faux document.

**TOUT document qui n'est pas en anglais DOIT ÊTRE TRADUIT EN ANGLAIS** avant d'être envoyé et chacun doit être accompagné d'un certificat de traduction signé par la personne qui a traduit le document.

Relisez toujours attentivement les documents traduits pour vous assurer qu'ils sont exacts ! Pour la révision, demandez au traducteur de vous relire le document traduit dans votre langue maternelle afin que vous puissiez vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs.

## Lorsque vous envoyez un document que vous avez traduit, vous devez inclure :

1. Une copie du document
2. La traduction en anglais
3. Un certificat de traduction

### **RAPPEL:**

- Ne vous mettez PAS en danger et ne mettez pas d'autres personnes en danger afin d'obtenir des preuves pour votre dossier.
- Ne JAMAIS soumettre un faux document.
- Assurez-vous que vos documents soient traduits en anglais de façon exacte.
- Comparez les dates et les faits figurant dans différents documents, tels que les certificats de naissance, les certificats de mariage, les déclarations de témoins, les rapports de police, les rapports médicaux, etc. pour vous assurer qu'ils sont identiques à travers toute la demande. Si ce n'est pas le cas, préparez-vous à l'expliquer à l'agent(e) responsable des demandes d'asile.
- Conservez tous les originaux.
  - Vous devez conserver les originaux de tous les documents que vous envoyez avec votre demande, y compris les enveloppes originales affranchies dans lesquelles vous ont été envoyées le(s) document(s).

- **Pourquoi ?**

Vous allez devoir apporter les originaux avec vous à votre entrevue ou au tribunal.

Conserver les originaux et les enveloppes dans lesquelles ils ont été postés vous aidera à prouver la provenance d'un document et l'endroit d'où il a été envoyé. Si vous envoyez par la poste une lettre d'un témoin vivant encore dans votre pays d'origine, l'agent(e) des demandes d'asile peut avoir besoin de preuve que la lettre est réelle. Une façon de le prouver est de montrer à l'agent(e) la lettre originale dans l'enveloppe affranchie.

Les preuves pour votre demande d'asile peuvent être des documents ou des articles qui aident à convaincre l'agent(e) que les faits dans votre déclaration sont vrais. Soumettre des documents justificatifs peut aider votre dossier, mais ce n'est pas obligatoire. **Vous ne devez jamais utiliser de faux documents ou des documents falsifiés.** Si vous ne pouvez pas obtenir certaines preuves ou si leur obtention vous mettrait en danger ou quelqu'un d'autre en danger, vous devez expliquer à l'agent(e) pourquoi il est difficile ou impossible d'obtenir ces preuves.

## **QUELS SONT LES DOCUMENTS ACCEPTÉS POUR DÉCRIRE LES CONDITIONS D'UN PAYS ?**

### **Les documents sur les conditions des pays et les rapports sur les droits de la personne :**

Les documents sur l'état des pays sont des articles, des histoires ou des rapports qui renseignent l'agent(e) ou le/la juge de l'immigration sur votre pays et les problèmes auxquels vous faites face. L'agent(e) ou le/la juge de l'immigration qui examine votre demande peut ne rien savoir de votre pays. Il est donc important de leur parler de votre pays et de leur expliquer pourquoi vous pensez ne pas pouvoir y vivre. Les rapports sur les conditions d'un pays sont généralement disponibles en ligne. Si vous avez accès à l'Internet, voici quelques endroits où vous pouvez consulter les documents et rapports sur les conditions des pays (liste non exhaustive) :

- Le département d'État des États-Unis : <https://www.state.gov/reports-bureau-of-democracyhuman-rights-and-labor/country-reports-on-human-rights-practices/>
- RefWorld : <http://www.refworld.org>
- Bibliothèque de droit et Centre de recherche sur l'immigration (LLIRC) du Bureau exécutif d'examen des dossiers d'immigration (EOIR) : <https://justice.gov/eoir/country-conditions-research>

**Vous pouvez également trouver des rapports sur les conditions dans votre pays auprès des organisations suivantes :**

- Human Rights Watch: <http://www.hrw.org/>
- Amnesty International: <https://www.amnesty.org/en/countries/>
- Hastings Center for Gender and Refugee Studies: <https://cgrs.uchastings.edu/>

### **Articles de journaux et de magazines, livres :**

Il peut être utile de soumettre des copies d'articles provenant de publications d'information respectées, y compris celles de votre propre pays ou région. Les médias parlent souvent de violations des droits de la personne partout dans le monde. On peut parfois trouver ces ressources en ligne.

**REMARQUE : Examinez toujours attentivement les articles et ne les incluez que s'ils appuient spécifiquement votre demande.**

## **QU'EST-CE QU'UNE DÉCLARATION PERSONNELLE ?**

- Une déclaration peut être tapé à l'ordinateur ou écrite à la main et explique en détail pourquoi vous avez fui votre pays d'origine et pourquoi vous craignez maintenant de retourner dans votre pays d'origine.
- Une déclaration écrite vous permet de raconter ce qui vous est arrivé dans votre pays d'origine et pourquoi vous avez peur d'y retourner.
- Une déclaration doit être propre à vous et à votre dossier.

### **Pourquoi devrais-je en écrire une ?**

- L'agent(e) ou le/la juge de l'immigration qui lira votre demande ne sait rien de vous et ne connaît peut-être pas grand-chose sur votre pays d'origine. Votre déclaration raconte votre histoire et leur apprend qui vous êtes, d'où vous venez, quel préjudice vous avez subi et pourquoi vous ne pouvez pas retourner en toute sécurité dans votre pays d'origine.

### **Que dois-je inclure dans ma déclaration ?**

Vous devriez inclure les renseignements suivants dans votre déclaration :

- Commencez par vos antécédents personnels et les conditions dans votre pays. Incluez uniquement les renseignements liés à la raison pour laquelle vous demandez l'asile.
- Expliquez le mal que vous avez subi dans votre pays d'origine ou le mal que vous craignez subir si vous êtes forcé d'y retourner. Vous n'êtes pas obligé d'inclure tous les détails, car on pourrait vous demander de fournir plus de détails lorsque vous témoignez. Vous voulez simplement donner une idée générale de ce qui s'est passé. Si vous ne pouvez pas vous souvenir de quelque chose parce que c'est traumatisant, vous pouvez expliquer pourquoi.
- Expliquez POURQUOI on vous a persécuté ou pourquoi vous serez persécuté, et par QUI. Il est très important d'expliquer ces deux éléments.

### **À quoi devrait ressembler ma déclaration ?**

Vous pouvez écrire votre déclaration à la main ou la taper et l'imprimer. N'oubliez pas de numéroter chaque paragraphe.

Il n'y a pas de limite de page, mais votre déclaration devrait être suffisamment longue pour inclure tous les renseignements importants sur le préjudice auquel vous avez fait face ou que vous craignez, les raisons pour lesquelles vous avez subi ce préjudice, qui vous fait du mal ou qui

a menacé de vous faire du mal, etc. Habituellement, les déclarations comptent environ 5 à 8 pages.

### **Comment organiser votre déclaration personnelle :**

Il n'y a pas de « bonne » ou de « mauvaise » façon d'organiser votre déclaration. Vous devez vous assurer que votre déclaration est claire et facile à comprendre pour l'agent(e) ou le/la juge de l'immigration.

### **Voici quelques conseils pour organiser votre déclaration :**

- Écrivez votre déclaration dans l'ordre chronologique, c'est-à-dire dans l'ordre où les choses se sont passées.
- Commencez par un résumé. Ce résumé devrait être bref, faire la longueur d'un paragraphe et expliquer ce qui vous est arrivé et pourquoi. Vous pouvez ensuite entrer dans les détails dans les paragraphes suivants.
- Numérotez vos paragraphes.
- Tâchez d'écrire votre déclaration de telle sorte qu'elle ait un début, un milieu et une fin.
  - Le début explique votre situation personnelle et les raisons pour lesquelles vous demandez l'asile.
  - Le milieu vous permet d'expliquer les préjudices ou les persécutions que vous avez subis, ou vos craintes d'en subir à l'avenir, **les raisons** pour lesquelles vous avez été persécuté ou que vous seriez persécuté et par **qui**.
  - La fin vous permet de raconter comment vous avez fui votre pays et comment vous êtes arrivée aux États-Unis.
- Faites comme si l'agent(e) ou le/la juge de l'immigration en connaît très peu sur vous ou sur votre pays. Votre déclaration sert à les informer.
- **Soyez honnête !**
- **N'INVENTEZ rien !** Si vous ne vous rappelez pas de quelque chose, dites-le.

Votre déclaration doit être rédigée en anglais. Si vous ne savez pas écrire ni lire en anglais, vous devez écrire votre déclaration dans votre propre langue et la faire traduire par une personne qui maîtrise parfaitement l'anglais et votre langue. Cette personne ne doit pas nécessairement être un(e) professionnel(le). Il n'est pas obligatoire de les rémunérer. Mais il/elle DOIT être capable de PARLER ET DE LIRE couramment dans votre langue ET en anglais. Le/la traducteur(ice) ne peut pas être votre conjoint ou un enfant figurant sur votre demande d'asile ou une personne qui témoignera pour vous. Il/elle ne peut PAS être un membre de votre famille.

- Une fois que vous avez fait traduire votre déclaration, **relisez attentivement la traduction mot à mot avec la personne qui a traduit votre déclaration pour vous**

**assurer que tout est correct.** Il est important de s'assurer que le/la traducteur(rice) a traduit correctement tout ce que vous avez dit.

- Si votre déclaration a été traduite, vous devez joindre un certificat de traduction à la copie de votre déclaration en anglais.

**Lorsque vous écrivez votre déclaration, suivez les règles suivantes :**

- Ne pas copier ou utiliser la déclaration de quelqu'un d'autre pour vous aider avec votre dossier. Il est important que votre déclaration soit la vôtre.
- Si vous ne vous souvenez pas d'un détail, ne devinez pas. Vous devez dire la vérité. Si vous ne vous souvenez pas d'un détail, expliquez que vous ne vous en souvenez pas.
- Vous êtes l'expert(e) de votre histoire et si vous ne la racontez pas à l'agent(e) ou au/à la juge de l'immigration, personne d'autre ne le fera pour vous.
- Essayez de penser aux points de votre histoire qui pourraient être difficiles à comprendre et expliquez votre histoire avec soin et sincérité.
- Si vous travaillez avec un(e) traducteur(rice), relisez attentivement toutes les traductions et assurez-vous que le/la traducteur(rice) signe le certificat de traduction.

**CERTIFICAT DE TRADUCTION OU D'INTERPRÉTATION**

Si vous avez un document (tel qu'un certificat de naissance, un dossier médical, etc.) rédigé dans une autre langue, il doit être traduit en anglais par un(e) traducteur(rice) compétent(e). La personne qui traduit vos documents n'a PAS besoin d'être un(e) professionnel(le), ni d'apposer un tampon de traduction. Cependant, la traduction ne peut pas être exécuté par vous ou toute autre personne figurant sur votre demande d'asile. Le/la traducteur(rice) doit parler couramment l'anglais et la langue qu'elle traduit.

Lorsqu'un document est traduit, vous devez soumettre une copie du document dans la langue d'origine (n'envoyez JAMAIS les originaux d'un document), la traduction en anglais et un certificat de traduction signé et daté par la personne qui a effectué la traduction. Un certificat de traduction doit accompagner CHAQUE document traduit.

**Voici deux exemples de certificats d'interprétation/traduction. Vous pouvez choisir la version qui vous convient le mieux et faire autant de copies que vous avez besoin de cette version pour chaque document traduit qui accompagne votre demande d'asile.**

**CERTIFICATE OF TRANSLATION**

I, \_\_\_\_\_, hereby certify that I am competent to translate the foregoing document into English from the original \_\_\_\_\_, and that the translation is true and accurate to the best of my abilities.

\_\_\_\_\_  
[Name]

\_\_\_\_\_  
[Date]

[Address]



**CERTIFICATE OF INTERPRETATION**

I, \_\_\_\_\_, hereby certify that I orally translated the attached affidavit into \_\_\_\_\_ from \_\_\_\_\_ and read it to the affiant who indicated that he understood it and agreed with its contents. I further certify that I am competent in both \_\_\_\_\_ and \_\_\_\_\_ to render and certify such translation.

[Name]

[Date]

[Address]